

La solidarité

Plusieurs lieux et structures municipales accompagne les habitants dans leurs démarches, afin que chaque habitant accède aux mêmes services et aient les mêmes droits.

Qu'elle cible des groupes (personnes âgées, personnes sans emploi, parents...) ou des personnes individuellement (aides financières d'urgence, délivrance de titres de transport gratuits, conseils pour gérer son budget...), les services de la direction de la solidarité se déploient dans plusieurs domaines.

La direction de la solidarité pilote le centre communal d'action sociale (CCAS). Lieu de référence et de proximité, c'est la porte d'entrée pour les Herblinois ayant besoin d'une aide, d'un accompagnement ou de soutien. Son objectif : aider ces personnes fragilisées à mieux vivre.

Pour toucher les habitants qui ne recourent pas aux aides auxquelles ils ont pourtant droit, des permanences sociales sans rendez-vous ont été mises en place. L'Atelier Santé-Ville propose en parallèle des actions collectives de prévention, en s'appuyant sur de nombreux partenaires.

Les services de la direction de la solidarité agissent sur toutes les générations, de l'accueil des enfants en bas âge à l'accompagnement et au soutien des aînés en situation de fragilité.

Le logement social

Mixité sociale, meilleure accessibilité au logement, croissance démographique... Le logement social répond à de multiples enjeux.

La Ville de Saint-Herblain travaille en partenariat avec plusieurs bailleurs sociaux présents sur son terri-toire : Aiguillon Construction, Atlantique Habitations, Habitat 44, Harmonie Habitat, LNH et la SAMO. Le logement social représente aujourd'hui 28% du parc global de logements à Saint-Herblain.

Pour répondre aux besoins des habitants, une mission logement a été mise en place au centre communal d'action sociale. Près de 1 800 personnes sont reçues chaque année par les agents de ce service, dont l'une des missions est de soutenir les demandes auprès des bailleurs sociaux. La Ville siège en effet dans toutes les commissions d'attribution de logements et y soutient les dossiers qu'elle juge prioritaires.

Les personnes âgées

Un Herblinois sur cinq a plus de 60 ans, un sur douze 75 ans ou plus. Dans les prochaines années, le nombre d'aînés sur le territoire communal va augmenter, en particulier la population âgée dépendante.

L'Espace retraités, la plus importante association herblinoise (1 400 adhérents), permet de rester relié aux autres en participant à des activités de loisirs, des temps conviviaux.

Point d'entrée pour toute demande d'accompagnement : le CLIC, centre local d'information et de coordination, qui va évaluer les besoins et orienter les personnes. Un panel de services est proposé pour permettre le maintien à domicile : téléassistance, accueil de jour, restauration à domicile, service de soins infirmiers, aide à la toilette, à l'habillement... Cette palette de services permet aux équipes d'agents municipaux de repérer plus facilement les situations d'isolement et d'y remédier.

Des associations prestataires ou des services mandataires peuvent également aider la personne âgée à son domicile : pour effectuer des travaux ménagers ; pour les courses ou la préparation des repas ; pour effectuer des démarches ; pour avoir une présence attentive...

La santé publique

La Ville intervient dans le champ du bien-être et de la santé. Un Atelier santé ville a été créé en 2012 et bénéficie de l'aide de l'Etat au titre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS). Son rôle est à la fois d'identifier les publics en situation de vulnérabilité et d'instaurer un travail partenarial entre les acteurs locaux des secteurs sanitaires et sociaux : Département, Éducation nationale, professions libérales... Il est également à l'origine de nombreuses actions de prévention auprès des habitants.

Dans le domaine de la santé mentale, une convention lie les Villes de Saint-Herblain, Indre, Couëron et un service de psychiatrie du CHU de Nantes. L'objectif est de mieux coordonner la prévention et les interventions en réunissant régulièrement les représentants des services sociaux des collectivités, psychiatre, bailleurs sociaux... Les réponses aux situations préoccupantes – suivi personnalisé, hospitalisation sous contrainte, maintien dans le logement, etc. – font l'objet d'un suivi permanent.

La commission communale pour l'accessibilité

Chacun est susceptible de connaître un handicap temporaire à un moment de sa vie. La commission dédiée à l'accessibilité a donc été créée en 2009. Elle est devenue en 2015 la commission communale pour l'accessibilité (CCA).

La CCA rassemble des élus, techniciens des services administratifs compétents, des associations représentant les personnes handicapées et usagers des services publics locaux, des représentants du monde économique. Elle accompagne la Ville et les services municipaux dans la mise en accessibilité progressive du cadre bâti, des espaces publics, et dans tous les projets relevant de l'accessibilité et du handicap.

La CCA est chargée de tenir à jour la liste des établissements publics accessibles aux personnes handicapées. Elle est destinataire des agendas d'accessibilité programmés, mis en place pour échelonner les travaux de mise aux normes des bâtiments publics.

Des déplacements sur le terrain ("revues de site") sont programmés trois fois par an. Objectif : améliorer l'accessibilité dans les transports, les bâtiments, les services et les espaces publics.